



Independent observer
of the Global Fund

Le Fonds mondial approuve un transfert de crédits au sein de la somme allouée au Burkina Faso pour 2014/2016

Le Conseil d'administration du Fonds mondial a approuvé le transfert de 2,6 millions d'euros au sein de la somme allouée au Burkina Faso pour 2014/2016. Les crédits sont transférés d'une subvention TB/VIH et d'une subvention SRPS, où ils devaient, selon les prévisions, rester inutilisés, vers une subvention paludisme (BFA-M-PADS) en vue de couvrir un déficit significatif du programme de lutte contre le paludisme. Le Conseil d'administration a agi sur la recommandation de son Comité d'approbation des subventions.

Le nouveau plafond de la subvention paludisme s'élève ainsi à 61,9 millions d'euros. La somme totale allouée au Burkina Faso reste inchangée à 204,6 millions de dollars.

La subvention de lutte contre le paludisme du pays, qui a commencé le 1^{er} octobre 2015 et se terminera le 31 décembre 2017, affiche de bons résultats, avec une note B1 et un taux d'absorption de 87 pour cent.

Le paludisme demeure un problème sanitaire significatif au Burkina Faso, où il est la principale cause de consultation médicale (46,5 %), d'hospitalisation (61,5 %) et de décès (30,5 %).

En avril 2016, le gouvernement a lancé une politique de gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes, dans le but d'augmenter l'accès aux soins de santé. Aux yeux du Comité d'approbation des subventions, la politique a eu l'effet escompté et amélioré l'accès et le recours aux soins de santé publics pour ces groupes. Néanmoins, elle a engendré un déficit de financement de 4 921 344 euros du fait des besoins accrus en produits de lutte contre le paludisme. Cette augmentation de la demande a entraîné des ruptures de stock intermittentes en 2016, qui risquent de s'intensifier en 2017.

Les économies réalisées dans le cadre de la subvention jusqu'à fin 2016 ont été réinvesties dans la subvention, mais ne suffisent pas à combler le déficit. Les réinvestissements transférés des composantes TB/VIH et SRPS permettront de couvrir 53 % du déficit, et le reste sera couvert par les pouvoirs publics et d'autres partenaires.

Dans le cadre de la subvention de lutte contre le paludisme, le gouvernement et d'autres partenaires – USAID, la Banque mondiale et l'UNICEF – contribuent à environ la moitié des besoins en artésunate injectable et en combinaisons thérapeutiques à base d'artémisinine, environ un tiers des besoins en tests de diagnostic rapide et moins de 10 pour cent des besoins en moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (campagnes à grande échelle et distribution régulière). Le traitement préventif intermittent chez les femmes enceintes est entièrement couvert par des fonds publics. Les coûts de chimioprévention du paludisme saisonnier sont couverts par le gouvernement et des donateurs externes. Concernant les services de santé communautaires, le gouvernement finance trois quarts des salaires des agents de santé communautaires, les 25 pour cent restants étant couverts par le Fonds mondial. « Nous sommes en train de mobiliser le gouvernement et les autres partenaires pour assurer le financement à partir de 2018 », indique le Comité d'approbation des subventions.

Selon les déclarations du Comité d'approbation des subventions, le Secrétariat du Fonds mondial mène en ce moment des discussions avec USAID sur la façon de combler le déficit restant en matière de produits de lutte contre le paludisme, et les premiers retours sont positifs.

La décision de transférer des fonds des composantes TB/VIH et SRPS vers la composante paludisme est intéressante en ceci que sans ce transfert, les crédits de ces composantes seraient venus à expirer. La politique du Fonds mondial ne permet pas de reporter les crédits inutilisés d'une période d'allocation à la suivante. Toutefois, en transférant les crédits vers une autre composante en vue de les utiliser durant la même période d'allocation, le Burkina Faso a trouvé un moyen d'éviter que ses crédits n'expirent.

Les informations sur lesquelles repose cet article sont issues du rapport du Comité d'approbation des subventions du Secrétariat (GF/B37/ER01), lequel n'est pas disponible sur le site Web du Fonds mondial.

[Read More](#)
